

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 15122
Numéro SIREN : 851 248 260
Nom ou dénomination : PADREMAR

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt 110858

PADREMAR
Société par actions simplifiée au capital de 21.512.476 euros
Siège social : 37, boulevard de Strasbourg 75010 Paris
851 248 260 RCS Paris
(la « Société »)

**ACTE DES DECISIONS UNANIMES DES MEMBRES
DU COMITE DE SURVEILLANCE EN DATE DU 14 AOUT 2020**

LES SOUSSIGNES :

1. **Monsieur Yohann COHEN,**
né le 7 septembre 1978 à Paris (75016), demeurant 84 Brompton Road - Garden City - NY 11530
- Etats-Unis d'Amérique de nationalité française,

2. **Monsieur Kevin COHEN,**
né le 7 septembre 1981 à Paris (75016), de nationalité française, demeurant chez Madame
Moore, 3 rue de l'Amiral Cloué 75016 PARIS,

3. **Monsieur Jordan COHEN,**
né le 7 mars 1983 à Paris (75016), demeurant 23414 Clarendon St, Woodland Hills, CA 91367
(Etats Unis d'Amérique), de nationalité française,

4. **Madame Laura COHEN TAIEB,**
née le 20 avril 1987 à Paris (France), demeurant 68 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT, de nationalité française,

5. **Monsieur Norman COHEN,**
né le 20 avril 1987 à Paris (France), demeurant 68 Rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT, de nationalité française,

Agissant en qualité de membres du Comité de Surveillance de la Société, (les « **Membres du
Comité de Surveillance** »),

En présence de **Monsieur Marcel COHEN**, né le 30 septembre 1949 à Oujda (Maroc), de
nationalité française, demeurant 6, rue Le Marois 75016 Paris, censeur (le « **Censeur** »).

APRES AVOIR ENONCE CE QUI SUIT :

Il a été institué ce jour un Comité de Surveillance de la Société régi par les statuts de la Société
et le pacte d'associés de la Société signé en date du 14 août 2020 entre les Membres du Comité
de Surveillance et Monsieur Marcel Cohen.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. désignation de Monsieur Kevin Cohen en qualité de président du Comité de Surveillance,
2. désignation de Monsieur Marcel Cohen en qualité de censeur du Comité de Surveillance,
3. pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Désignation de Monsieur Kevin COHEN en qualité de président du Comité de Surveillance

Les Membres du Comité de Surveillance,

décident de nommer en qualité de président du Comité de Surveillance pour une durée indéterminée :

Monsieur Kevin COHEN,
né le 7 septembre 1981 à Paris (75016), de nationalité française, demeurant chez Madame Moore, 3 rue de l'Amiral Cloué 75016 PARIS ;

prennent acte de ce que Monsieur Kevin COHEN a, par acte séparé, déclaré (i) accepter les fonctions de président du Comité de Surveillance au cas où lesdites fonctions lui seraient confiées et (ii) qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions, et

décident que Monsieur Kevin COHEN ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de président du Comité de Surveillance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Désignation de Monsieur Marcel COHEN en qualité de censeur du Comité de Surveillance

Les Membres du Comité de Surveillance,

Entérinent la nomination prise ce jour par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en qualité de censeur du Comité de Surveillance pour une durée de trois (3) ans de :

Monsieur Marcel COHEN, né le 30 septembre 1949 à Oujda (Maroc), de nationalité française, demeurant 6, rue Le Marois 75016 Paris.

prennent acte de ce que Monsieur Marcel COHEN a, par acte séparé, déclaré (i) accepter les fonctions de censeur du Comité de Surveillance au cas où lesdites fonctions lui seraient

confiées et (ii) qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions, et

décident que Monsieur Marcel COHEN ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de censeur au sein du Comité de Surveillance.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DECISION

Pouvoir en vue des formalités

Les Membres du Comité de Surveillance **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * * *


Fait à Paris,
Le 14 août 2020,



Kevin COHEN
Président du Comité de Surveillance



Marcel COHEN
Censeur



Laura COHEN TAIEB
Membre du Comité de Surveillance



Jordan COHEN
Membre du Comité de Surveillance



Norman COHEN
Membre du Comité de Surveillance



Yohann COHEN
Membre du Comité de Surveillance